

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Waterville tenue le 4 mai 2020, à 19h00, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents : Physiquement :

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Sont présents : Par visioconférence :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2

Karl Hunting, conseiller au siège no 3

Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4

Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2020.
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2020.
- 4.0 Adoption des comptes payés d'avril 2020.
- 5.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour mars 2020
- 6.0 Période de questions
- 7.0 Règlements :
 - 7.1 Règlement 629 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Waterville
 - 7.2 Règlement 630 modifiant le règlement no 626 de taxation et tarification des services pour l'année 2020
 - 7.3 Règlement d'emprunt no 599 – Réalisation complète de l'objet à moindre coût
 - 7.4 Avis de motion et présentation du projet Règlement 631 amendant le règlement de permis et certificat no 622 de la Ville de Waterville
 - 7.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 613 afin de faire la



concordance dudit plan au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook.

- 7.6 Adoption du projet de règlement 633 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 613 afin de faire la concordance dudit plan au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook.
- 7.7 Avis de motion présentation du projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 614 afin de créer la nouvelle zone mixte, M-8.
- 7.8 Adoption du projet de règlement 634 modifiant le règlement de zonage numéro 614 afin de créer la nouvelle zone mixte, M-8.
- 8.0 Résolutions :
 - 8.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 200 000\$ qui sera réalisé le 12 mai 2020
 - 8.2 Offre de financement du règlement no 603
 - 8.3 Programme de soutien financier aux familles
 - 8.4 Embauche emploi d'été
 - 8.5 Secrétaire-réceptionniste - Entente de modification des conditions
 - 8.6 Contrat de Mesures de boues des étangs de la station d'épuration
- 9.0 Varia
- 10.0 Questions des contribuables
- 11.0 Levée de l'assemblée

4587-2020-05-04

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers



municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter par visioconférence ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ;

QUE le conseil accepte que la présente séance soit enregistrée;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

4588-2020-05-04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 6 avril 2020 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 avril soit adopté.

4589-2020-05-04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 27 avril 2020 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 avril soit adopté.



ADOPTION DES COMPTES PAYÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 AVRIL 2020

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1^{er} au 30 avril 2020 soient adoptés :

Les activités courantes du 1^{er} au 30 avril 2020 : 173,901.80\$

Les salaires du 1^{er} au 30 avril 2020 : 18,296.20\$

La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.292.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2020

La secrétaire trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de mars 2020.

ADOPTION RÈGLEMENT 629 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET) SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE WATERVILLE

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement n° 629 intitulé « règlement numéro 629 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Waterville ».

ADOPTION RÈGLEMENT 630 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 626 DE TAXATION ET TARIFICATION DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement n° 630 intitulé « règlement numéro 630 modifiant le règlement no 626 de taxation et tarification des services pour l'année 2020 ».



RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 599 – RÉALISATION COMPLÈTE À MOINDRE COÛT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a entièrement réalisé l'objet du règlement no 599 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux s'élève à 689 266\$

CONSIDÉRANT QUE pour payer une partie des travaux la Ville de Waterville désire approprier la subvention versée par le programme « Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) » au montant de 676 513\$;

CONSIDÉRANT QUE pour payer une partie des travaux la Ville de Waterville désire approprier un montant de 12 753\$ de son surplus des exercices 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 869 185\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 599 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Carole Chassé
Et résolu à l'unanimité

QUE le montant de la dépense du règlement no 599 soit réduit de 869 185\$ à 689 266\$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement no 599 soit réduit de 869 185\$ à 0\$;

QUE le Conseil affecte à la dépense un montant de 676 513\$ provenant de la TECQ 2014-2018 versée comptant ainsi qu'un montant de 12 753\$ provenant de ses surplus;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 631 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NO 622 DE LA VILLE DE WATERVILLE

Philippe-David Blanchette, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet d'amender le règlement de permis et certificat no 622 de la Ville de Waterville.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.



Une copie du projet de règlement est présentée et déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

4595-2020-05-04

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 613 AFIN DE FAIRE LA CONCORDANCE DUDIT PLAN AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE COATICOOK

Le conseiller Philippe-David Blanchette, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un projet de règlement sera présenté pour adoption du règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 613 afin de faire la concordance dudit plan au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook;

Ce règlement a pour objet d'agrandir l'affectation urbaine ainsi que le périmètre urbain pour y autoriser l'usage institutionnel, permettant l'établissement d'une nouvelle école privée.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

4596-2020-05-04

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 633 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 613 AFIN DE FAIRE LA CONCORDANCE DUDIT PLAN AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE COATICOOK

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Waterville a adopté un plan d'urbanisme numéro 613 pour l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 6-25-2.1 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook a été adopté le 20 mars 2020 et définit de nouvelles limites au périmètre urbain de la municipalité de Waterville ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 6.25.2.1 modifiant le schéma d'aménagement afin d'agrandir le périmètre urbain de Waterville est entrée en vigueur le 20 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de plan d'urbanisme numéro 903-88 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité doit adopter tout



règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 109.1, le processus de modification réglementaire du plan d'urbanisme doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'Arrêté no 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020, le conseil considère comme prioritaire l'adoption du présent projet de règlement car le report de ce processus pourrait mettre en péril le projet de l'école ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement n° 633 intitulé : «Règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 613 afin de faire la concordance dudit plan au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook».

Ce règlement a pour objet d'agrandir l'affectation urbaine ainsi que le périmètre urbain pour y autoriser l'usage institutionnel, permettant l'établissement d'une nouvelle école privée.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

En vertu de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute personne intéressée aurait pu se faire entendre lors de la séance régulière du conseil municipal le 1er juin à 19 h 00, toutefois en raison de la pandémie et de l'arrêté ministériel numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et ses amendements, les consultations publiques sont suspendues.

AINSI, tout citoyen est invité à nous faire part de ses questions ou commentaires par courriel à dg@waterville.ca, en indiquant « Projet de règlement numéro 633 » dans l'objet ou par écrit au 170, rue Principale Sud, Waterville (Québec) J0B 3H0 et ce jusqu'au 22 mai 2020.

4597-2020-05-04

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 614 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE MIXTE, M-8

Le conseiller Gaétan Lafond, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier le règlement de zonage numéro 614 afin de créer la zone M-8 à même une partie des zones Rec-3 et Rec-4. Le projet vise à créer une nouvelle zone mixte permettant l'établissement d'une nouvelle école privé. La zone visée est délimitée au nord par la rue Gosselin, au Nord-Ouest par chemin de Val-Estrie, au sud par la zone REC-3 et REC-4 ainsi qu'à l'Est par la zone R-3 et P-5.



Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

4598-2020-05-04 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 634 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 614 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE MIXTE, M-8**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Waterville a adopté un règlement de zonage numéro 614 pour l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les affectations du règlement sur le Plan d'urbanisme de la ville de Waterville démontrent que la nouvelle zone M-8 fait partie de l'affectation « Urbaine »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Waterville juge à propos de modifier le règlement le règlement de zonage numéro 614 afin créer une nouvelle zone mixte permettant l'établissement d'une nouvelle école privée ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement de zonage numéro 614 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'Arrêté no 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020, le conseil considère comme prioritaire l'adoption du présent projet de règlement car le report de ce processus pourrait mettre en péril le projet de l'école ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement n° 634 intitulé : «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 614 afin de créer la nouvelle zone mixte, M-8».

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 614 afin de créer la zone M-8 à même une partie des zones Rec-3 et Rec-4. Le projet vise à créer une nouvelle zone mixte permettant l'établissement d'une nouvelle école privé. La zone visée est délimitée au nord par la rue Gosselin, au Nord-Ouest par chemin de Val-Estrie, au sud par la zone REC-3 et REC-4 ainsi qu'à l'Est par la zone R-3 et P-5.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

En vertu de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute personne intéressée aurait pu se faire entendre lors de la séance régulière du



conseil municipal le 1er juin à 19 h 00, toutefois en raison de la pandémie et de l'arrêté ministériel numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et ses amendements, les consultations publiques sont suspendues.

AINSI, tout citoyen est invité à nous faire part de ses questions ou commentaires par courriel à dg@waterville.ca, en indiquant « Projet de règlement numéro 634 » dans l'objet ou par écrit au 170, rue Principale Sud, Waterville (Québec) J0B 3H0 et ce jusqu'au 22 mai 2020.

4599-2020-05-04

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 200 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 MAI 2020

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Waterville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 200 000 \$ qui sera réalisé le 12 mai 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
603	200 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 603, la Ville de Waterville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 mai 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	11 000 \$	
2022.	11 300 \$	
2023.	11 600 \$	
2024.	11 900 \$	
2025.	12 200 \$	(à payer en 2025)
2025.	142 000 \$	(à renouveler)



QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 603 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

4600-2020-05-04 **OFFRE DE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NO 603**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	4 mai 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 mai 2020
Montant :	200 000 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Waterville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 mai 2020, au montant de 200 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

11 000 \$	1,30000 %	2021
11 300 \$	1,40000 %	2022
11 600 \$	1,50000 %	2023
11 900 \$	1,65000 %	2024
154 200 \$	1,90000 %	2025

Prix : 98,03900

Coût réel : 2,31901 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

11 000 \$	2,43000 %	2021
11 300 \$	2,43000 %	2022
11 600 \$	2,43000 %	2023
11 900 \$	2,43000 %	2024
154 200 \$	2,43000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,43000 %



3 - CAISSE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE

11 000 \$	2,84000 %	2021
11 300 \$	2,84000 %	2022
11 600 \$	2,84000 %	2023
11 900 \$	2,84000 %	2024
154 200 \$	2,84000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,84000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Waterville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 mai 2020 au montant de 200 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 603. Ces billets sont émis au prix de 98,03900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

4601-2020-05-04

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX FAMILLES – BONIFICATION DE L'OFFRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a adopté, en septembre 2019, la Politique familiale et des aînés ainsi que son plan d'action 2020-2024.

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont adressées à la Ville afin de bonifier l'offre de remboursement pour les familles;

CONSIDÉRANT QUE la Politique familiale et des aînés prévoyait un remboursement de 50% du montant de la facture pour les couches lavables, jusqu'à concurrence de 200 \$, pour les familles qui s'engagent à les utiliser;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

De bonifier l'offre de remboursement de la Politique familiale et des aînés de la façon suivante :

La Ville de Waterville propose un remboursement à l'achat de produits sanitaires durables pour les produits suivants :



- Compresse d'allaitement lavable
- Couches lavables pour bébé
- Couches lavables pour la piscine
- Couches lavables pour adultes
- Coupes menstruelles
- Culottes d'apprentissage lavables
- Culottes absorbantes lavables
- Serviettes hygiéniques lavables
- Protège-dessous lavables.

Le remboursement se fait sur présentation de la facture, 50% du montant, jusqu'à concurrence de 250 \$ par famille pour les familles qui s'engagent à les utiliser et ce à partir de la date d'adoption de la présente résolution.

4602-2020-05-04 **EMBAUCHE EMPLOI D'ÉTÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit combler un poste pour l'entretien paysager par l'embauche de personnel supplémentaire;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher comme employé d'été :

Département Espaces verts :

- 1 Madame Roxane Côté et de l'affecter aux travaux de préparations des plates-bandes, aménagements paysagers, arrosage des fleurs et autres tâches connexes pour la saison 2020.

4603-2020-05-04 **SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE – ENTENTE DE MODIFICATION DES CONDITIONS**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe a été réduit à 30 heures par semaine au lieu de 35 ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-réceptionniste en poste est disponible pour faire plus d'heures que celles prévues lors de son embauche;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser d'augmenter de 5 heures les heures travaillées par semaine de la secrétaire réceptionniste selon les besoins.

4604-2020-05-04 **CONTRAT DE MESURES DE BOUES DES ÉTANGS DE LA STATION D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à la mesure de boue des étangs de la Station d'épuration ;



CONSIDÉRANT QUE l'échantillonnage et l'analyse de la siccité est nécessaire afin de procéder à un appel d'offre pour la vidange des boues d'étangs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu des soumissions de 2 entreprises différentes se décrivant comme suit ;

Entreprise	Montant avant taxes
Simo Management Inc.	3 200.00\$
Avizo Experts-Conseils	4 450.00\$

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de mesures de boues des étangs de la Station d'épuration à Simo Management Inc. au montant de 3 200 \$ plus taxes

QUE la mesure devra être effectuée au début septembre 2020.

VARIA – aucun sujet

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable présent, assemblée à huis clos suite au décret du COVID19

4605-2020-05-04

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 20h27.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

